

### Lotissement « Le Champs Lapin »

### à GUECELARD

#### LOT 1

# **CERTIFICAT DE SURFACE DE PLANCHER (PCMI 9)**

A joindre au dépôt du permis de construire

Art. R. 442-11 du code de l'urbanisme

Je soussigné Monsieur Anthony DROUIN, gérant de la SARL FONCIER AMENAGEMENT atteste que :

La surface de plancher maximale autorisée sur le terrain, dénommé ci-dessus, est la suivante :

➤Superficie du terrain : 484 m²

SURFACE DE PLANCHER 195 m<sup>2</sup>

# **CERTIFICAT D'ACHEVEMENT (PCMI 10)**

Art. R. 431-22-1 a du code de l'urbanisme

Je soussigné Monsieur Anthony DROUIN, gérant de la SARL FONCIER AMENAGEMENT atteste que :

Les équipements desservant le terrain, dénommé ci-dessus, sont achevés.

Fait aux Ponts de Cé, le 13 mars 2023,

Le Maître d'Ouvrage